

Accueil des déplacés Ukrainiens Mobilisation de la Communauté de Communes de Blaye

■ Garantir une protection temporaire | ТИМЧАСОВИЙ ЗАХИСТ

Il est essentiel, pour l'accès à tous leurs droits, que les déplacés ukrainiens s'inscrivent dans le circuit prévu par l'État de protection temporaire (décision de l'UE du 4 mars 2022).

Cela leur permettra de bénéficier d'une **autorisation provisoire de séjour sur le territoire français d'une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 3 ans** ouvrant droit à une allocation pour demandeur d'asile (sous forme de carte bancaire sans ouverture de compte) ou encore à l'autorisation d'exercer une activité professionnelle (lien direct Pôle Emploi). Compte tenu de l'urgence et de la précarité de la situation des familles, les personnes pourront également bénéficier automatiquement d'un accès aux soins facilité avec la protection universelle maladie, ainsi que la complémentaire santé solidaire (lien direct CPAM). **A noter que les déplacés ukrainiens sont en séjour régulier sur le territoire français pendant 90 jours sous couvert de leurs passeports biométriques.**

Où la demander ? | Куди звернутися ?

> Démarche en ligne (*les formulaires mis en ligne par l'État sont traduits*) :

- en suivant ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref33-ukraine-protectiontemporaire>

- ou en flashant ce QR Code : 

> **L'Espace France Service et le CIAS** proposent d'accompagner sur rdv les personnes dans ces démarches administratives :
32 rue des Maçons, 33390 Blaye
05 57 42 82 72 - Lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le Vendredi de 8h30 à 16h

> Les familles peuvent aussi s'orienter vers la **Maison Départementale des Solidarités et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)** – 2 rue de la libération, 33390 Blaye

■ Proposer un hébergement

Vous souhaitez proposer un hébergement pour les déplacés ukrainiens, nous vous invitons à **compléter le formulaire disponible en mairie**. Il est important de rappeler que cet hébergement **s'inscrit dans la durée et ne donne droit à aucune aide financière**.

Si des personnes en provenance d'Ukraine arrivées sur le territoire blayais, sont en demande d'hébergement, **demandez leur également de se signaler en mairie**.

La commune adressera en temps réel ces informations par courriel à la Préfecture de Gironde pour un appariement offre/demande par l'opérateur France Horizon.

■ Favoriser la scolarité des enfants et la maîtrise de la langue

Les communes accueillantes sont mobilisées dans la scolarisation des enfants du **primaire**.

Pour les élèves de 11 à 18 ans (**collège et lycée**), les demandes doivent être formulées auprès de la DSDEN à : dsden33-ukraine@ac-bordeaux.fr. Un bilan linguistique se fera dans un second temps au sein des services de l'Éducation nationale.

Le collège Vauban à Blaye s'est d'ores et déjà mobilisé et propose l'accueil de jeunes ukrainiens en apprentissage du Français Langue Etrangère et immersion scolaire : ce.0332347x@ac-bordeaux.fr / 05 57 42 04 00

La Région nous renseignera prochainement quant à l'accès et la prise en charge du transport pour les élèves ukrainiens.

Certaines associations proposent localement des cours d'apprentissage de la langue. Pour toutes informations, contactez le CIAS de Blaye - 32 rue des Maçons, 33390 Blaye - 05 57 42 75 20 - cias@ccb-baye.com

■ Recherche de traducteurs et de bénévoles

Vous maîtrisez la [langue ukrainienne et/ou russe](#) et souhaitez apporter votre soutien aux déplacés, alors n'hésitez pas à contacter le [CIAS de Blaye](#) - 32 rue des Maçons, 33390 Blaye - 05 57 42 75 20 - cias@ccb-baye.com

Vous avez aussi la possibilité d'aider les associations et communes par votre engagement bénévoles (cours de langue, coordination, aide logistique, etc.). N'hésitez pas à vous faire connaître directement auprès de ces structures et/ou du [CIAS de Blaye](#).

■ Verser des dons financiers

Au vu de l'évolution de la situation, les dons financiers restent le moyen le plus utiles pour aider les déplacés en Ukraine ([ces dons ouvrent droit à déduction fiscale](#)). Nous vous invitons à vous rapprocher des acteurs associatifs /ONG reconnus et dont certains sont présents sur le territoire CCB (liste non exhaustive) :

- **Secours Populaire** : <https://don.secourspopulaire.fr/ukraine/>
Vous pouvez également déposer vos dons monétaires/chèque à l'antenne du Secours Populaire les lundis (14h-16h) et mardis (8h30-12h/14h-16h) – 9 rue Urbain Albouy à Blaye en précisant « Urgences Ukraine »
- **Secours Catholique** : <https://don.secours-catholique.org/>
- **La Protection Civile** : <https://don.protection-civile.org>
- **Comité International de la Croix Rouge** : <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/>
- **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés** : <https://donner.unhcr.org/>
- **Ukraine Amitié** : <https://www.facebook.com/ukraine.amitie>
Financement des convois humanitaires (frais de transport, achat de matériel médical, etc.)
- **Aide Médicale Caritative France-Ukraine** : <https://amc.ukr.fr/>

■ Déposer des dons en nature

Les [associations caritatives locales basées à Blaye](#), voir liste ci-dessous, sont mises à contribution dans l'accompagnement des réfugiés sur notre territoire :

- **Secours Populaire** - 9 rue Urbain Albouy, 33390 Blaye - le lundi de 14h à 16h - 05 57 58 07 35 / 07 84 58 09 82
- **Secours Catholique** - 99 rue de l'hôpital, 33390 Blaye - 05 57 32 88 02
- **Restos du Cœur** - Rue St Aulaire 33390 Blaye - le mardi, jeudi et vendredi de 13h45 à 17h30 - 05 57 42 84 54

Aussi vous pouvez leur apporter votre soutien en déposant dans leurs locaux vos [dons alimentaires longue conservation](#), [produits d'hygiène](#) et [produits bébé](#).

Le Secours Populaire a mis en place un partenariat avec l'ADAPEI (ESAT Braud-et-St-Louis) pour la collecte vestimentaire ; merci de vous rapprocher du Secours Populaire de Blaye (voir les contacts ci-dessus) pour tous renseignements.

Dans le cadre de l'[opération nationale menée entre la Protection Civile et l'Association des Maires de France \(AMF\)](#) pour gérer et assurer l'envoi de dons vers l'Ukraine ; n'hésitez pas à vous renseigner pour connaître la liste des dons (logistiques, secours, hygiène).

Deux associations de la région bordelaise apportent également une aide concrète sur le terrain Ukrainien :

- **L'association Ukraine-amitiés** – 05 35 54 35 60 / ukraine.amitie@gmail.com
- **L'association Aide Médicale et Caritative France-Ukraine** – amc@ukr.fr / <https://amc.ukr.fr>

CELLULE D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DÉPARTEMENTALE (CUMP)

 **0 800 719 912** (Numéro vert - gratuit)

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE



L'ambassade d'Ukraine en France <https://www.facebook.com/ambassadeukraineenfrance>



Le consulat d'Ukraine à Bordeaux <https://www.facebook.com/ConsulatUkraineAquitaine/>



Page officielle du gouvernement <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>